

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200904-D_2020_7_3A-DE 8, place du champ de foire

Reçu le 23/09/2020

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2020_7_3A

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vendredi 04 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 28 Août 2020

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Objet : Remise gracieuse des loyers 2020 du locataire au logement n°2 - 55 rue de la Boëme (abroge et remplace la délibération D_2020_7_3 transmise en Préfecture le 09/09/2020)

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean REVEREAULT

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le maire rappelle que le locataire du logement n°2 - rue de la Boëme, était dans ce logement depuis janvier 2019 et le loyer mensuel était de 700€. Il s'est avéré que ce locataire ne s'acquittait pas du paiement de ses loyers et de ce fait, le Conseil Municipal avait délibéré le 3 juillet dernier afin de lancer une procédure d'expulsion et d'engager une procédure pour les loyers et charges impayés auprès de Maitre Birollaud, Huissier de justice.

Il est à noter que l'immeuble concerné est en procédure de vente à l'OPH HLM selon la délibération de cession n°D_2020_4_1 du 30 avril 2020. La reprise des locataires générant des impayés de loyers met à mal la reprise du bâtiment par cet organisme. Une remise gracieuse a été évoquée avec le locataire.

Le 13 août, le locataire a remis les clés et a quitté le logement. L'état des lieux a été réalisé par Maitre Birollaud.

A ce jour, sur 2019, ce locataire doit la somme de 4 425,50 € (un échéancier des dettes a été défini et est en cours de remboursement) et sur 2020, la somme de 3 245,47 €.

Pour une vente de l'immeuble auprès de l'OPH,

Vu la délibération D_2020_4_1 du conseil municipal du 30 avril 2020,

Vu l'état des lieux réalisé le 13 août 2020 par Maître Birollaud, Huissier de justice et la remise des clés,

Vu l'état récapitulatif des dettes du locataire transmis par Madame la Trésorière,

Considérant la situation précaire du redevable,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement,

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une remise de dette en faveur de Monsieur Stéphane BOUTIOT, sur les loyers dus de l'année 2020.

AR PREFECTURE

016-211602362-20200904-D_2020_7_3A-DE

Reçu le 23/09/2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Conseil Municipal décide :

- d'ACCORDER une remise gracieuse des loyers dus sur 2020 de Monsieur Stéphane BOUTIOT, locataire du logement n°2 - 55 rue de la Boëme, d'un montant de 3 245,47€,
- d'AUTORISER Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 23/09/2020

b Le Maire
M. L'HOMME adjoint
M. CARTEREAU
LE MOUTIER-S.
CHARENTE